

Image not found or type unknown



Vendeur maison a resilié tous ses contrats

Par **gasto**, le **06/07/2016** à **16:48**

Bonjour,rnrnJe voudrai savoir lors de l'achat d'une maison individuelle si le vendeur a le droit de résilier tous ses contrats gaz electricité eau (sans m'en informer)avant la signature chez notaire.rnDe sorte que lors de ma prise de possession de l'habitation, je n'ai ni eau, ni electricité, ni gaz pour faire fonctionner la chaudière.

Par **amajuris**, le **06/07/2016** à **17:13**

bonjour,rnlorsque vous quittez un logement, vous devez résilier les contrats de fourniture.rnle propriétaire vendeur a intérêt à résilier les contrats concernant son bien vendu sans vous en avertir.rnil vous appartient dès que vous êtes propriétaire de souscrire les nouveaux contrats.rnen principe, pour l'électricité et le gaz, les contrat sont résiliés mais la fourniture n'est pas suspendue.rnsalutations